

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-ML-07 Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Mali
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Mali Kayes, Bamako, Gao
Montants concernés	Coût total estimé: 15 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 15 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte – Convention de délégation: OIM/AECID
Code CAD	130, 151, 160
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées 5. Retour, réadmission et réintégration
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A86 - Provide comprehensive and developmental packages for safe return and reintegration A88 - Strengthen the capacity of authorities and civil society organisations in their field of competence of countries of origin and transit to manage voluntary returns and support reintegration of all returnees A78 - Support mechanisms in countries along the main migratory routes
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	3. Améliorer la gestion des migrations dans les pays d'origine, de transit et de destination
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter une meilleure gestion de la migration
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.3. Contribuer à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires de l'Afrique occidentale 1.4. Renforcer la coopération pour faciliter le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière
Durée de la mise en œuvre	36 mois
Bénéficiaires de l'action	Migrants retournés d'Europe et d'Afrique, Migrants potentiels et leurs communautés d'origine

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

En tant que pays d'origine et de transit, le Mali fait face à de nombreux migrants en détresse ainsi que de retournés des pays européens et de la sous-région dans le besoin. Afin de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants, ce projet vise à assurer l'assistance et garantir la protection de 1 600 migrants en transit et soutenir 4 000 retours volontaires vers les communautés d'origine. Il visera également à soutenir la réintégration durable et la protection de 1 900 migrants de retour en partenariat avec les partenaires gouvernementaux. Afin prévenir les risques et dangers liés à la migration irrégulière, le projet visera également sensibiliser 200 communautés dans les zones de forte émigration et 70 000 migrants sur les routes migratoires. Finalement, en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels, il contribuera à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires dans la collecte de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national et sectoriel

Le Mali représente un des principaux pays de départ et de transit de migrants vers l'Europe en Afrique de l'Ouest. Il est estimé notamment que deux tiers des migrants quittant le Mali vers l'Europe proviennent des pays de la région et particulièrement de Guinée Conakry, Sénégal et Gambie. En effet, le pays est devenu un point de transit majeur pour les migrants ouest-africains en route vers l'Europe, qui vont être menés à risquer leur vie en traversant le désert et la Mer Méditerranée. Selon les chiffres de l'OIM récoltés au niveau de ses points de suivi des flux, 6980 migrants auraient transité par Gao et Benena entre juillet et septembre ; deux villes menant respectivement vers l'Algérie, et le Burkina Faso et le Niger. Depuis janvier 2016, l'OIM avance également le nombre de 1 009 migrants en transit nécessitant une aide au retour vers leurs pays d'origine.

La vaste majorité des migrants maliens, soit presque 90% d'entre eux, sont originaires des régions du Sud, principalement Kayes et Bamako, d'où ils s'aventurent vers l'Afrique du Nord et pour certains l'Europe. Cependant, dans une moindre mesure, les villes du Nord du Mali telles que Gao, Tombouctou et Kidal sont aussi devenues des villes de départ depuis la crise de 2012.

Les statistiques européennes démontrent que les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest occupent une part croissante de ces flux migratoires malgré des conditions de migration irrégulière difficiles. Des 15 000 migrants à avoir atteint les côtes européennes en 2013, les Africains de l'Ouest avaient atteint un total de 56 000 en 2015 soit une augmentation de 273% en seulement 2 ans. Parmi eux, le Mali constituait le troisième plus grand pays d'origine des migrants arrivant en Italie (11%) et le 4e pour les migrants arrivant en Grèce (8,3%). Depuis le début de l'année 2016, 5 954 Maliens ont rejoint les côtes italiennes. A cela s'ajoute les 6 651 migrants disparus en Méditerranée dont 3 502 ont déjà perdu la vie en 2016. En 2015, 184 victimes maliennes avaient été enregistrées.

Face aux difficultés du voyage, au manque de ressources ou à l'échec de leur demande d'asile certains migrants se trouvent dans l'obligation de retourner d'Europe et des pays de transit vers leurs communautés d'origine. Ces reconductions aux frontières, rapatriements et expulsions sont estimées de 2002 à 2014 à 91 033 migrants maliens (DGME, mars 2014) dont 83 609 reconductions d'Afrique et 5 990 d'Europe. Les chiffres des retours volontaires au Mali pour l'année en cours sont estimés à 498 dont 222 du Niger, 200 de Libye et 13

d'Europe. Depuis janvier 2016, l'OIM a aidé un total de 221 migrants au Mali grâce au retour et à la réintégration. Parmi les 221 migrants, 158 revenaient du Niger et de la Libye.

Malheureusement, les conditions difficiles de réintégration auxquelles les migrants sont confrontés à leur retour peuvent parfois les inciter à reprendre la route. En effet, sans une aide à la réintégration adéquate permettant d'offrir aux retournés des solutions durables, les motivations menant à vouloir entamer à nouveau le voyage vers l'Europe peuvent facilement se matérialiser. Sur la base de ses activités de réintégration dans les régions du sud, comme Kayes, l'OIM a estimé que dans certaines localités 90% des hommes ont tenté plus d'une fois l'émigration.

Face à un nombre important de migrants retournés souvent victimes d'abus et d'exploitation, le renforcement des actions d'information et de sensibilisation sur les risques et dangers liés à la migration irrégulière, les droits et obligations des migrants et des Etats et la migration sûre et légale sont indispensables pour que les populations locales et les migrants en route soient capables de prendre des décisions informées sur la poursuite ou non de leur projet migratoire.

Considérant que 70% des mouvements migratoires de la région, liés pour la plupart à la recherche d'emploi, se font au sein de la zone CEDEAO, le Mali joue, au vu de sa position géographique stratégique, un rôle central dans le renforcement des dispositifs et de l'information liés la migration.

Compte tenu de cette dynamique migratoire, le Gouvernement du Mali a adopté la Politique nationale des migrations (PONAM) en septembre 2015 dont la vision est de faire de la migration un atout pour le développement, un facteur de croissance économique et un instrument de lutte contre la pauvreté.

Ce document de politique aborde la migration dans sa globalité et se fonde essentiellement sur les défis et les enjeux identifiés, les dynamiques internationales en pleine évolution et les résultats des consultations avec les régions et la diaspora. Il se structure notamment autour de la protection et la sécurisation des migrants et les membres de leur famille, la mise en place de mécanismes et de dispositifs de gestion appropriés pour mieux organiser la migration, l'appui à une meilleure réinsertion des migrants de retour, le positionnement stratégique du Mali comme carrefour ouest-africain de dialogue et de concertation sur les migrations.

L'adoption de cette politique est une étape prometteuse pour le Mali, mais les mécanismes de mise en œuvre et d'application font encore défaut et la présente action appuiera le gouvernement du Mali dans la mise en œuvre du PONAM afin de promouvoir une gestion plus efficace des migrations dans le pays. Bien que venant en appui à un effort national visant à octroyer l'appropriation de la gestion des migrations aux structures nationales concernées afin d'encourager le retour et la réintégration, ce projet visera également à répondre aux objectifs du Fonds fiduciaire d'urgence, le Plan d'action de La Valette et les nouveaux cadres de partenariat de migration.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLÉMENTARITÉ

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Sans options de retour ou de réintégration viables, les migrants échoués au sein de la CEDEAO se retrouvent bloqués dans les pays de transit, sans d'autre choix que d'essayer de poursuivre leur voyage. Cependant, se retrouvant pour la plupart dans des situations de vulnérabilité accrue, ces migrants deviennent des victimes faciles de traite ou d'exploitation les empêchant de regrouper les ressources nécessaires à la poursuite de leur voyage. Un mécanisme d'alerte et d'assistance aux migrants et d'appui aux retours au niveau national et régional devrait être mis en place.

Au cours des deux dernières années, la majorité des cas d'assistance au retour volontaire soutenus par l'OIM vers le Mali étaient opérés de la Libye et du Niger. Cependant, en cas de financement insuffisant pour la réintégration dans les pays d'origine, les migrants de retour peuvent être confrontés à une situation similaire à celle du départ, caractérisée par une vulnérabilité aiguë. Dans ce sens, une priorité à laquelle la mise en œuvre de ce projet veillera sera d'assurer une continuité entre l'assistance au retour et à la réintégration.

L'expérience de l'OIM dans le cadre de la réintégration au Mali a démontré que la participation des retournés à des projets communautaires et des activités de réinsertion pouvait leur offrir de réelles alternatives à la migration irrégulière, en particulier lorsque celles-ci s'inscrivaient dans un objectif structurel de développement de ces zones à fort potentiel migratoire. En ce sens, le migrant de retour pourra investir dans son activité, afin de subvenir aux besoins de sa famille et sa communauté, plutôt que de retenter le départ vers l'Europe ou ailleurs. Au vu des projets en cours, il apparaît par ailleurs nécessaire de répondre aux lacunes et aux besoins identifiés dans les communautés de départ, qui souvent apparaissent auprès des jeunes comme des facteurs de départ vers la Libye ou l'Europe.

De même, le Fonds Espagne/CEDEAO sur la Migration et le Développement a été lancé le 9 décembre 2007, dans le contexte du Sommet UE-Afrique qui a eu lieu à Lisbonne. Son objectif général est l'éradication de la pauvreté grâce à la promotion d'une intégration régionale soutenable et au renforcement institutionnel. L'objectif spécifique du Fonds est de soutenir le développement et l'implémentation de l'Approche Commune sur l'Immigration de la CEDEAO, conformément à la position Africaine en Migration et Développement et à la Déclaration de Rabat.

Dans le cadre du Fonds, la coopération espagnole travaille avec le Département pour la Libre Circulation des Personnes pour l'implémentation du mandat de la CEDEAO afin promouvoir l'intégration et le développement de ses 15 Etats membres (www.ecowas.int).

Avec une formule de gestion conjointe, son approche d'intervention a consisté à apporter son soutien aux Organisations de la Société Civile (OSC), aux Etats membres de la CEDEAO et à la Commission pour des projets dans le domaine de la migration et du développement, avec incidence sur la libre circulation de personnes, la migration irrégulière et la lutte contre la traite d'êtres humains, particulièrement de femmes, enfants et filles, et la promotion du lien entre la migration et le développement.

Dans ce contexte, le Ministère des Maliens de l'Extérieur a bénéficié de deux projets. Un premier pour la réalisation de campagnes d'information, prévention et sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière. Le deuxième pour le renforcement des capacités des cadres et agents techniques chargés de la gestion migratoire au Mali. La société civile a aussi bénéficié du financement de projets pour le renforcement de capacités dans la gestion migratoire et la mobilité de personnes dans l'espace CEDEAO, le développement des actions économiques et le commerce transfrontalier ciblant l'insertion des migrants potentiels et la réinsertion des migrants de retour.

Depuis 2009, l'Etat malien organise chaque année avec l'appui de ses partenaires notamment l'Union européenne et l'OIM, des campagnes nationales de communication sur les risques et dangers liés à la migration irrégulière. Dans le cadre des activités d'information mises en œuvre, des approches et des supports méthodologiques ont été produits et diffusés. Néanmoins, il est crucial de s'assurer de la continuité de ces activités de sensibilisation autant dans les zones importantes de départ que le long des couloirs migratoires afin de garantir un impact pérenne sur la diminution des recours à la migration irrégulière. La corrélation entre le déficit d'information et la mauvaise communication quant aux dynamiques de migration a été largement évoquée par différents acteurs comme un facteurs-clé dans l'accroissement des départs irréguliers.

L'action proposée se fondera sur les expériences des partenaires et du gouvernement dans la sous-région, et tire également les enseignements tirés de l'approche globale appelée « Migrant Resource and Response Mechanism » (MRRM) de l'OIM qui a pour ambition de rassembler en un seul mécanisme une large gamme de services et d'assistance que cette même organisation fournit habituellement aux migrants et à ses États membres, en coordination avec les autorités et partenaires. Le MRRM, déjà implanté dans certains pays dont le Niger, intègre l'assistance directe aux migrants, l'aide au retour volontaire et à la réintégration dans les pays de la région, la collecte et l'analyse de données, mais vise aussi à renforcer ou à établir des cadres de protection dans les pays d'origine, de transit et de destination le long des routes migratoires.

3.2 Actions complémentaires

L'action apportera une attention particulière à la coordination avec les partenaires de coopération concernés et les programmes nationaux existant ou en cours de développement pour éviter les doublons dans les programmes d'assistance aux migrants. Pour cela une coordination et communication étroite sera mise en place avec les agences de coopération ayant notamment obtenu des financements du Fonds fiduciaire de l'UE telle que l'AFD, LuxDev et l'AECID ciblant les mêmes régions de départ afin d'identifier les possibilités de synergie avec cette action et pour renforcer davantage la réinsertion des migrants, et l'atteinte des résultats.

L'action proposée sera également coordonnée avec le « Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants » (MRRM) et les autres projets de retour et réintégration financé par le Fonds fiduciaire (FFUE), l'Union européenne ou les Etats membres mis en place dans le Nord de l'Afrique et l'Afrique de l'Ouest pour soutenir le retour ainsi que la réintégration durable des migrants dans leur pays d'origine.

Cette action fait plus particulièrement partie d'une approche régionale soutenue par le FFUE couvrant 14 pays de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale situés le long de la route migratoire et qui vise la protection et l'assistance de 58 800 migrants le long de la route migratoire, le soutien à 23 900 retours volontaires et à la réintégration de 21 600 migrants, l'information et la sensibilisation de 2 000 communautés dans les zones sujettes à la migration et 200 000 migrants sur les dangers et les alternatives à la migration irrégulière, la collecte et l'analyse des données au niveau national et régional afin d'adapter les politiques et les actions sur une compréhension approfondie des tendances de migration et finalement le renforcement des capacités des gouvernements et des acteurs locaux afin d'assurer la durabilité et appropriation des actions. L'action accordera une attention particulière au soutien à la réintégration durable et impartiale, conformément aux critères de vulnérabilité établis, tout en tenant compte des contextes locaux et de la coopération au développement existante dans les pays de retour. Les recommandations contenues dans l'étude sur les résultats et l'impact des projets financés par l'UE dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration financé par l'UE seront dûment prises en compte lors de la mise en œuvre de projets de retour volontaire et de réintégration dans le cadre du FFUE.

En ce qui concerne les cas de retour des pays européens, la complémentarité des programmes d'assistance au retour volontaire et à la réintégration sera assurée par une coopération accrue avec les autorités nationales et les bureaux de l'OIM (le cas échéant) dans les pays au départ et à l'égard des besoins de réintégration identifiés au Mali. Dans les cas de retours forcés, l'OIM, comme stipulé dans sa constitution, n'apportera un soutien aux migrants rapatriés qu'une fois sur leur territoire d'origine. La coordination des mouvements dans le cadre des retours forcés sera assurée par les autorités des pays concernés.

Un certain nombre d'actions développées dans le cadre de ce projet exploreront les synergies avec la stratégie de lutte contre la migration irrégulière actuellement élaborée par la CEDEAO. C'est par exemple le cas en ce qui concerne le renforcement des contrôles aux frontières, les formations professionnelles et la coordination régionale des agences nationales de l'emploi dans les pays de la CEDEAO. De même, les synergies avec le projet "Appui à la libre circulation des personnes et des migrations en Afrique de l'Ouest (FMM Afrique de l'Ouest)" mis en place par l'OIM et financé par l'UE seront recherchées et mises en place.

L'action s'appuiera également sur les interventions de l'action pour la migration de l'UE-ACP dans la région, y compris dans le domaine de la sécurisation des zones frontalières et s'enrichira des évaluations de base déjà réalisées dans le cadre de cette action. De même, l'action s'assurera également de travailler en complémentarité avec le programme MIEUX qui vise à améliorer la gestion de la migration du travail au Mali au niveau des représentations à l'étranger.

Cet effort de coordination inclura aussi la création d'un système de référencement des migrants avec les agences de coopération, pour un meilleur suivi et pour assurer une assistance efficace et transversale.

3.2. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

L'action s'inscrit directement dans la mise en œuvre du Plan d'Action du Sommet de la Valette, et notamment par rapport aux 'Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées' et du 'Retour, réadmission et réintégration' en facilitant le retour volontaire de migrants d'Europe ou en transit.

Les synergies avec le MRRM phase II, les retours et réintégrations des Etats membres et pays transits et projets de développement du Fonds Fiduciaire d'Urgence seront également assurées et des mécanismes de référencement des migrants vers lesdits projets seront développés avec les partenaires. Ce projet assurera notamment une étroite coopération avec les initiatives financées par le Fond Fiduciaire.

Cette action contribuera à renforcer les capacités des autorités locales et nationales pour diriger la coordination des donateurs sur les questions migratoires. L'action comprendra le développement de mécanismes de coordination associant les acteurs concernés au niveau national et comprendra également un comité de pilotage. De même une coordination sera mise en place avec les bailleurs au niveau du Mali par la Délégation de l'union européenne.

4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

4.1. Objectifs

L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants au Mali.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- **Un premier objectif spécifique, axé sur la protection, l'assistance et le retour volontaire**, vise à assister et garantir la protection des migrants de retour et en transit au Mali et les soutenir dans le retour dans leurs communautés d'origines.

- **Un deuxième objectif spécifique, axé sur la réintégration**, vise à soutenir la réintégration des Maliens de retour de manière durable.
- **Un troisième objectif spécifique, axé sur la collecte de données** vise à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.
- **Un quatrième objectif spécifique, axé sur l'information et la sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière**, vise à sensibiliser les populations dans les zones de forte émigration et la promotion du dialogue.
- **Un cinquième objectif spécifique, axé sur la libre circulation**, vise le soutien à la promotion de la libre circulation des personnes et la migration dans l'espace CEDEAO.

4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux¹

Migrants bénéficiant d'une assistance directe = 16 000

Centres d'accueil des migrants et antennes = 3

Migrants en transit assistés = 16 000

Migrants en transit bénéficiant d'une assistance au retour = 4 000

Migrants retournés d'Europe bénéficiant d'une assistance à la réintégration et migrants retournés d'Afrique bénéficiant d'une assistance à la réintégration = 1 900

Communautés d'origine sensibilisées = 200

Migrants et migrants potentiels sensibilisés = 70 000

Agents de sécurité et des services techniques formés = 120

Séances d'animations effectuées à l'encontre des communautés ciblées = 10

4.3. Résultats escomptés et principales activités

Sur la base des objectifs spécifiques cinq composantes seront mises en place:

1. Protection, assistance et retours des migrants dans leurs communautés d'origine

Résultat escompté 1.1: Les migrants au Mali ont été assistés et protégés le long de la route migratoire ainsi qu'appuyés dans leur retour dans leurs communautés au Mali et dans la région.

Activités prévues:

- Renforcement des antennes d'accueil de la DGME à Bamako, Gao et Kayes.
- Mise en place de trois 'centres d'accueil des migrants' à Kayes, Bamako et Gao, associés aux antennes d'accueil multi-ministériels, qui fourniront:
 - Assistance aux besoins primaires des migrants de transit tels que la nourriture et logement et les soins de santé;

¹ Le projet sera suffisamment flexible pour s'adapter aux changements des flux migratoires et à l'évolution du nombre de personnes nécessitant l'assistance. La proportion des différents groupes de migrants bénéficiant de l'assistance sera ajustée en fonction de besoins.

- Organisation du retour volontaire des migrants vers leurs pays d'origine, avec soutien à l'obtention des documents de voyages;
- Mise en place d'une matrice de collecte de données, y compris biométriques, et création de profils migratoires sur base de questionnaires;
- Sensibilisation dans les centres et aux alentours.

2. Soutien à la réintégration des migrants maliens de retour

Résultat escompté 2.1 : Les migrants sont soutenus dans une réintégration durable.

Activités

- Phase préliminaire de renforcement des mécanismes de coordination et d'actualisation des outils pour la réintégration des migrants:
 - Atelier de capitalisation des expériences;
 - Actualisation des Procédures Standardisées Opérationnelles;
 - Actualisation de la cartographie faite en 2014 des acteurs, actions spécifiques, stratégie de mobilisation de la diaspora, des leçons apprises et bonnes pratiques;
 - Actualisation de l'étude sur les potentialités socio-économiques dans les zones de départ faite en 2012;
 - Appui à l'opérationnalisation de la base de données.
- Renforcement des capacités des acteurs:
 - Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs étatiques et non étatiques directement concernés dans la gestion ou le référencement des activités de réintégration.
- Mise en place des mécanismes de réintégration:
 - Accueil, suivi et accompagnement socio-économique et communautaire des migrants;
 - Référencement des migrants vers les structures étatiques et non-étatiques.
- Suivi et évaluation des réintégrations:
 - Suivi de la réintégration des migrants durant minimum une année;
 - Evaluation de la réintégration des migrants à mi-parcours et à la fin du projet.

3. Amélioration de l'accès aux données relatives aux dynamiques migratoires

Résultat escompté 3.1 : Les acteurs locaux, nationaux et les partenaires développementaux ont accès à des données approfondies et actualisées sur les dynamiques migratoires au Mali.

Activités prévues:

- Collecte de données relatives aux dynamiques migratoires maliennes et sous-régionales. Deux activités seront entreprises pour atteindre cet objectif.
 - Dix points de suivi des flux (FMP) seront érigés à des emplacements stratégiques afin d'élargir les données relatives aux mouvements migratoires vers l'Europe au Mali et en Afrique de l'Ouest et d'apporter l'information et la sensibilisation nécessaire aux migrants passant par ces points;
 - Une étude sur les facteurs de migration sera conduite dans les zones d'origine et renforcée par l'information obtenue lors du profilage;

- Les informations recueillies dans les centres permettront également de compiler les données relatives aux profils des migrants ainsi qu'à leur trajectoire migratoire afin de renforcer la qualité et la précision de ces dernières.

4. Sensibilisation sur la migration sûre et informée

Résultat escompté 4.1.: Les communautés d'origine ciblées dans les zones à haut taux de départ ont été sensibilisées aux risques de la migration irrégulière et informées sur les autres opportunités en termes de migration.

Activités prévues:

- Conception et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'information et de sensibilisation à travers:
 - Etat des lieux des expériences de lutte contre la migration irrégulière;
 - Conception d'une stratégie nationale et d'un plan d'information et de sensibilisation;
 - Conception et élaboration des outils et supports appropriés;
 - Impression et diffusion des outils et de la stratégie.
- Mise en place des dispositifs coordonnés et décentralisés de lutte contre la migration irrégulière grâce à:
 - Mise en place d'un cadre décentralisé de promotion du dialogue social, politique et technique de proximité et de meetings et dialogues au niveau régional, national et local;
 - Création des unités régionales de coordination et d'information;
 - Mise en œuvre d'actions d'informations et de communication par les acteurs concernés dont les ONG au niveau local;
 - Couverture médiatique, réalisation de sketches, etc.
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles du MME et les synergies entre les acteurs intervenant en matière de stratégies et méthodes de communication à travers:
 - Appui à la mise en place du personnel, des investissements et équipements appropriés;
 - Assurer efficacement le fonctionnement du projet.
- Favoriser la cohérence entre la migration et les autres secteurs de développement:
 - Organiser des concertations interministérielles et multi-acteurs;
 - Favoriser une meilleure intégration ou articulation de la migration dans les politiques et les programmes de développement local et sectoriel;
 - Enquêtes, études et formations sur les questions migratoires.
- Mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation du projet.

5. Libre circulation et migration dans l'espace CEDEAO

Résultat escompté 5.1. : Une meilleure compréhension et connaissance des principes et dispositions en matière de libre circulation et de migration dans l'espace CEDEAO est assurée.

Activités prévues:

- Ateliers/formations sur la libre circulation et la migration:
 - Organisation de séminaire sous régional à Bamako sur le renforcement de la coopération régionale;
 - Définition des modules de formation et élaboration du cahier du participant;
 - Organisation des ateliers de renforcement des capacités des agents de sécurités et des services techniques;
 - Organisation des ateliers de formation des collectivités territoriales, société civile, organisations professionnelles et autres catégories.
- Information, sensibilisation et communication sur la libre circulation
 - Lancement officiel des activités;
 - Conception d'un plan de communication de masse;
 - Mise en œuvre du plan de communication;
- Mise en place des mécanismes de suivi et évaluation.

4.4. Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'action seront les suivantes:

- Partenaires gouvernementaux: Ministère des Maliens de l'Extérieur, Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité, plus spécifiquement la Direction Nationale du Développement Social, Ministère de la Sécurité Intérieure, plus spécifiquement la Direction générale de la protection civile;
- Délégation UE à Bamako;
- Agences des Nations Unies telles que le HCR, l'OIT, le HCDH et organisations internationales telles que l'OIM;
- Les ONG locales et nationales, les institutions privées, les médias et communautés et les migrants eux-mêmes;
- L'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID);
- La CEDEAO (vu le composant 4, et le projet FMM de la CEDEAO).

Ce document de projet est basé sur des échanges qui ont eu lieu lors de réunions techniques à Bamako entre les représentants du gouvernement malien et l'Union européenne afin de déterminer les objectifs, les activités et les modalités de mise en œuvre des parties prenantes et de répondre aux priorités du gouvernement. Des termes de références précises sur le rôle et la responsabilité seront définis lors du démarrage du projet.

De même, les partenaires de mise en œuvre collaborent actuellement avec le gouvernement malien de manière étroite sur toutes les activités mises en œuvre, et plus particulièrement avec le Ministère des Maliens de l'Extérieur, Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité,

plus spécifiquement la Direction Nationale du Développement Social, Ministère de la Sécurité Intérieure, plus spécifiquement la Direction générale de la protection civile.

4.5. Risques et hypothèses

Risque	Niveau de risque (H/M/L)	Mesures d'atténuation
Nombre de retours prévus depuis les pays d'Europe ne pouvant être atteint pour raison politique	M	L'OIM et le gouvernement veilleront à maintenir une communication étroite avec le bailleur, afin de réallouer éventuellement certains fonds en cas de modifications du nombre de retour prévu.
Crise exogène en Libye, en Algérie ou dans un des pays frontaliers, provoquant d'importants flux de migrants	M	Si le nombre de migrants évolue drastiquement du fait d'évènements dans la région, l'OIM et le gouvernement informeront le bailleur dès le nombre de bénéficiaires dépassé, afin de réallouer éventuellement certains fonds ou chercher d'autres financements.
Des tensions apparaissent entre les centres résidents / bénéficiaires en raison du type d'aide reçue	M	Les critères d'accès aux catégories d'assistance est transparente et communiquées avant ou à l'arrivée et la confidentialité des migrants est respectée
Le nombre de migrants transitant par le centre est supérieur ou inférieur au nombre prévu attendu.	H	Une information adéquate et transparente est fournie à tous les migrants à leur arrivée dans le centre et au cours des exercices de sensibilisation. Les chiffres du nombre de cas et les besoins sont régulièrement suivis pour évaluer les modifications nécessaires sur l'approche de l'action
Crise exogène au Mali empêchant des retours sûrs	L	Les retours s'effectuent sur la base des informations sécuritaires et politiques transmis par les bureaux de l'OIM dans les différents pays et du Ministère des affaires étrangères malien, afin de garantir des retours sûrs et dignes. Si les retours ne sont plus possibles, des dispositions seront prises, notamment sur la base des procédures standards opérationnelles signées avec le HCR.
<p><u>Hypothèses</u> Les autorités continuent de supporter les activités de l'OIM et de retour et réintégration Les flux migratoires continuent</p>		

4.6. Questions transversales

L'action sera gérée avec un accent mis sur le développement personnel des migrants et population, dans le plein respect de leurs droits humains. Elle doit être fondée sur les principes de non-discrimination, l'autodétermination et la participation des migrants ainsi que

la confidentialité et le droit à la vie privée. Les mécanismes de protection tiendront compte de la vulnérabilité des migrants et des populations. L'intérêt des enfants concernés primera avant toute autre considération.

Les actions impliqueront autant que possible toutes les parties prenantes pertinentes aux niveaux local, national, régional et international. Ce projet veillera également à ce que les stratégies et les actions de gestion de la migration soient formulées et mises en œuvre conformément aux plans nationaux et locaux de développement du gouvernement et de leurs partenaires. Une approche «do no harm» pour veiller à ce que les migrants et les communautés ne soient pas affectés négativement par les actions sera assurée.

Les considérations de genre seront intégrées dans la mise en œuvre de toutes les composantes de l'action. Plus précisément, l'action veillera à ce que les hommes, les femmes et les besoins des enfants soient dûment pris en compte pour la prestation des services aux migrants. Bien que plus de 95% des migrants enregistrés au Mali sont des hommes, des considérations spécifiques de genre seront amenées lors de la mise en œuvre des activités de réintégration dans les communautés de retour.

L'action permettra également de promouvoir les principes de protection des migrants vulnérables et les spécificités des différents groupes concernés (selon le sexe, l'âge, la nationalité). Un accent particulier sera porté sur la protection lors de l'accueil des migrants dans le centre et pendant les campagnes de sensibilisation menées.

Selon les données de l'OIM en Mali, les jeunes (âgés de 19 à 31 ans, 80% d'hommes) sont les plus susceptibles de s'engager sur les voies de la migration irrégulière, de participer à l'exercice d'activités illégales ou même de s'enrôler dans des groupes violents lors de leur trajet migratoire. Ainsi, l'action proposée cherchera à les faire participer activement au développement communautaire de leur zone d'origine afin de leur offrir les moyens de subsistance et l'information nécessaire qui pourra les dissuader d'entreprendre l'exercice parfois fatal de la migratoire irrégulière et des activités illégales qui y sont souvent associées.

Parmi tous les migrants en provenance des pays ouest-africains qui ont atteint l'Europe en 2015, environ 9% d'entre eux étaient des enfants, dont la plupart non accompagnés. Répondre à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques est primordial pour assurer leur protection. L'action pour cela contribuera à promouvoir et à protéger les droits des mineurs non accompagnés (MENA), conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

D'autre part, les spécificités environnementales du Mali telle que la désertification et la multiplication des catastrophes naturelles liées au changement climatique (inondations, sécheresse etc.) seront prises en compte dans la programmation des activités afin de participer à la réussite des projets de réintégration.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Des conventions de délégation en gestion indirecte seront signées avec l'OIM et avec l'AECID.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période de mise en œuvre sera de 36 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 2 mois à partir de la signature du contrat.

Couverture géographique:

La gestion du projet sera effectuée depuis le bureau principal de Bamako, avec 2 antennes OIM au sein des centres de Kayes et Gao qui permettront d'assurer un suivi rapproché sur le terrain autant au niveau des activités dans les zones de départ et de transit.

Compte tenu de l'origine sudiste (Bamako, Kayes) de la quasi-totalité des migrants maliens, les activités de réintégration seront axées sur les régions de Kayes et du District de Bamako. En effet, sur la base des chiffres relatifs aux activités de réintégration de l'OIM enregistrés en 2015, 70% des migrants assistés par la réinsertion étaient de la région de Kayes, la plupart des environs de Nioro, Diema et Kita et 20% de Bamako. Bamako représente également le point d'arrivée et d'accueil pour les maliens de retour d'Europe et des pays de transit et un centre névralgique pour les migrants sur la route méditerranéenne centrale.

Cependant, les dispositifs décentralisés mis en place dans le cadre de ce projet permettront à l'OIM et à ses partenaires d'effectuer et de suivre les activités de réintégration dans les régions voisines telles que Sikasso. Comme mentionné précédemment, bien que ne constituant pas une zone de départ, donc de retour importante, les mécanismes de réintégration seront également opérationnels dans la région de Gao.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Conformément à ses objectifs et résultats, l'action se fonde sur 5 éléments principaux: i) la protection et l'assistance, ii) le retour et la réintégration, iii) la collecte de données iv) la sensibilisation et v) la migration régulière.

Il est anticipé que la plupart des retours soient opérés dans les premiers deux ans de mise en œuvre ; la troisième année sera dédiée au suivi des cas de réintégration.

5.4. Budget indicatif

Volet OIM	Contribution EUR
Objectif spécifique 1	7 300 000
Objectif spécifique 2	1 624 000
Objectif spécifique 3	1 850 000
Coûts indirects	826 000
Communication et visibilité	150 000
Evaluation et audits	5 0000
TOTAL OIM	11 800 000
Volet AECID	Contribution EUR
Objectif Spécifique 4	1 450 000
Objectif Spécifique 5	1 246 000
Coûts indirects	224 000
Communication	80 000
Evaluation et Audit	100 000
Imprévus	100 000

TOTAL AECID	3 200 000
Total	15 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

L'ensemble des activités seront menées sous le double pilotage de l'Union européenne et du gouvernement malien.

Les activités seront cogérées par la MME et l'OIM, sous le double pilotage de l'Union européenne et du gouvernement malien. De même, la mise en œuvre de certaines activités sera effectuée par le gouvernement sous la gestion de l'AECID.

Les modalités de mise en œuvre suivantes seront mises en place dans le cadre des objectifs spécifiques:

Objectif 1: Protection, Assistance et retour volontaire

- L'ensemble des activités sera mené sous le double pilotage de l'Union européenne et du gouvernement malien, y inclus la sélection des acteurs de mise en œuvre.
- L'OIM sera en charge de la construction ou la réhabilitation des centres.
- La gestion des centres sera cogérée par la MME et l'OIM, sous le double pilotage de l'Union européenne et du gouvernement malien.
- L'ensemble des services apportés aux migrants sera fourni par principe par les structures locales pertinentes (services étatiques, services décentralisés, société civile) qui seront renforcées.

Objectif 2: Réintégration

- L'ensemble des activités sera mené sous le double pilotage de l'Union européenne et du gouvernement malien.
- Un appui spécifique sera apporté aux trois antennes d'accueil de la DGME dans les centres afin de leur permettre de les soutenir dans l'opérationnalisation de leur mandat d'accompagnement et de suivi de la réintégration des migrants.
- Les activités seront cogérées par la MME et l'OIM, sous le double pilotage de l'Union européenne et du gouvernement malien.
- Aussi souvent que possible les migrants seront référencés par principe vers les structures locales pertinentes (services étatiques, services décentralisés, société civile) et les projets financés par l'UE afin de renforcer la réintégration.

Objectif 3: Collecte de données

- Les activités seront mise en œuvre et supervisées par l'OIM en collaboration avec les entités gouvernementales déjà actives dans les activités relatives à la collecte de données migratoires.
- Les méthodes de gestion des outils tels que les FMPs seront à terme transférées aux acteurs gouvernementaux définis.

Objectif 4: Sensibilisation sur la migration sure et informée

- La mise en œuvre sera effectuée par le gouvernement sous la gestion de l'AECID.
- Les activités seront menées sous le double pilotage de l'Union européenne et du gouvernement malien, y inclus la sélection des acteurs de mise en œuvre.

- Un appui spécifique sera apporté aux équipes de sensibilisation décentralisées pour leur permettre de mettre en œuvre leur mandat d'information et de sensibilisation.

Objectif 5: Libre circulation

- La mise en œuvre sera effectuée par le gouvernement sous la gestion de l'AECID.
- L'ensemble des activités seront menées sous le pilotage conjoint du gouvernement malien, de l'Union européenne et de l'AECID, et y inclus la sélection des acteurs de mise en œuvre.
- Un appui spécifique sera apporté aux équipes de sensibilisation décentralisées pour leur permettre de mettre en œuvre leur mandat d'information et de sensibilisation.
- Les parties prenantes s'assureront de l'implication de la CEDEAO dans la mise en œuvre.

Afin d'assurer la coordination et la complémentarité des différentes composantes du programme, le gouvernement malien assurera la mise en place de:

- Comité de pilotage conjoint rassemblant le gouvernement malien, l'Union européenne et l'AECID
- Cadre de concertation
- Cérémonie officielle du lancement du projet
- Suivi et l'évaluation du programme dans son ensemble

Les structures de gestion de l'OIM et de l'AECID seront indépendantes. Cependant des mécanismes de coordination seront établis et des échanges réguliers seront assurés pour permettre la mise en œuvre d'une approche cohérente, particulièrement en ce qui concerne l'articulation entre OS3 et OS4 (collecte de données sur les routes migratoires et sensibilisation sur les risques de la migration) et visant à la réalisation de l'objectif général du présent projet.

La structure de gestion du projet dans le cadre des activités supervisées par l'OIM, prévoit un gestionnaire de projet international sous la responsabilité directe du chef de mission. Au niveau administratif, un responsable des ressources administratives et financières international assurera la gestion correcte et durable.

Au niveau stratégique, la direction de l'action sera assurée par le chef de mission en coordination avec le directeur régional à Dakar.

L'initiative contribuera également à la mise en place d'une unité de coordination au niveau du bureau régional Afrique de l'Ouest de l'OIM basé à Dakar. Cette structure permettra d'assurer la coordination en termes de gestion des activités de réintégration, y compris la communication, la gestion de données, les procédures, le reporting, le suivi et l'évaluation.

L'OIM élaborera un outil web commun regroupant les données collectées dans chaque pays et les reliant à des activités entreprises dans d'autres régions pour s'assurer de la précision de l'analyse des dynamiques migratoires d'Afrique vers l'Europe.

La structure de gestion du projet dans le cadre des activités supervisées par l'AECID prévoit un gestionnaire de projet international sous la responsabilité directe du Coordinateur/Coordinatrice General de l'AECID au Mali. Après la mission d'identification, et en fonction de la charge de travail prévue, un agent de projet adjoint peut être recruté.

Au niveau administratif, un responsable des ressources administratives et financières international assurera la gestion correcte et durable. Cet responsable aura le personnel de soutien nécessaire, essentiellement locale, pour la bonne gestion des activités confiées.

Au niveau stratégique, la direction de la de l'action sera assurée par le/la Coordinateur/Coordinatrice Général(e) de l'AECID au Mali, avec le Chef du Département de l'Afrique subsaharienne à Madrid.

5.6. Suivi des résultats

Un cadre de suivi et évaluation sera établi dans la phase initiale de ce projet et à chaque niveau d'intervention de l'action (activités, résultats attendus, objectifs). Les exercices d'évaluation institutionnelle, la cartographie et le profilage serviront à établir une base solide sur laquelle les progrès de mise en œuvre pourront être mesurés. Une évaluation sera menée par un consultant indépendant qui élaborera un rapport exhaustif au niveau pays. Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées et elle sera analysée par le comité de pilotage, avec la participation des pays partenaire et aux autres parties prenantes clés.

Une attention particulière sera apportée au pilotage de nouvelles méthodologies visant à mesurer la durabilité de l'appui à la réintégration, un défi de taille pour les acteurs actuellement impliqués dans ce type d'activités. Les actions chercheront à introduire un cadre de suivi et d'évaluation commun et contextualisé comprenant l'identification de d'indicateurs communs (individuels, communautaires et structurels). Les acteurs identifiés dans le cadre des systèmes de coordination et référencement établi ainsi que les plateformes communautaires s'engageront dans ce processus pour soutenir des approches de suivi conjointes.

Une revue périodique sera également menée pour garantir une approche basée sur l'apprentissage et la responsabilisation. L'OIM en analysera les conclusions et recommandations et décidera des potentiels ajustements et actions de suivi à entreprendre lorsque nécessaire.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par les organisations

L'action dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier par les différents partenaires et le gouvernement. Des visites, à la fois par le personnel et des partenaires locaux contractés, seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquels les observations seront collectées quant aux progrès réalisés pour atteindre les objectifs prédéterminés. Au niveau de l'action et afin d'évaluer l'impact des activités, des outils spécifiques de collecte des informations seront développés et serviront à la conduite et l'animation de focus group et d'entretiens individuels sur le terrain. Tous les rapports seront transmis aux responsables Monitoring et Evaluation (M&E) pour chaque composante, qui aura la responsabilité de les analyser et trianguler avec tout type d'information reçu d'autres sources afin de jauger de l'avancée du projet et de formuler des recommandations aux Chargés de Programme de chaque projet et au comité de pilotage.

Les Chargés de Programme auront la tâche de vérifier de façon régulière des progrès et résultats obtenus par rapport aux objectifs et plan d'action initiaux tels que décrits dans la proposition originale du projet. Des réunions régulières seront organisées avec le personnel clé responsable de la mise en œuvre des composantes afin de présenter les rapports de monitoring, et de prioriser les objectifs quant à la mise en œuvre des recommandations. Les Chargés de Programmes se rendront également de façon régulière sur le terrain, afin d'évaluer l'avancement des activités et déterminer dans quelle mesure les recommandations pour la mise en œuvre des activités sont appliquées.

Une attention particulière sera dédiée à la réintégration au niveau opérationnelle et au niveau de son impact. Une évaluation sera menée par un consultant indépendant qui élaborera un rapport exhaustif au niveau pays et au niveau régional afin d'évaluer la durabilité des actions menées de réintégration pour les migrants, l'appropriation des mécanismes par les partenaires étatiques et la société civile et l'impact sur les communautés. Des recommandations seront alors proposées afin d'améliorer si nécessaire l'approche mise en place.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	x
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	x
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	x
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	x
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	x	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.	<p>Les lois, politiques et procédures relatives à la protection et au retour volontaire sont améliorées.</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Mali ainsi que de ses partenaires non gouvernementaux pour procéder et faciliter le retour volontaire sont renforcées.</p>	<p>Les lois, politiques et procédures existantes sont incomplètes</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Mali et de ses partenaires sont actuellement limitées dans le processus et la facilitation des retours volontaires</p>	<p>Cadre réglementaire relatif à la protection et au retour volontaire amélioré afin d'être plus favorable aux migrants</p> <p>Le Gouvernement du Mali et ses partenaires sont plus efficaces dans le processus et la facilitation des retours volontaires des migrants</p>

Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)				
	<p>OS 1. Un premier objectif spécifique, axé sur la protection, l'assistance et le retour volontaire, vise à assister et garantir la protection des migrants de retour et en transit au Mali et les soutenir dans le retour dans leurs communautés d'origines</p>	<p>L'assistance et la protection sont disponibles pour les migrants vulnérables et/ou échoués au Niger à travers # centres.</p> <p># mécanismes de référencement des migrants vulnérables sont mis en place aux niveaux national et local.</p> <p># migrants bénéficiant de l'assistance directe et de la protection dans les centres et bureaux de l'OIM</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>3</p> <p>1</p> <p>16 000</p>
	<p>OS 2. Un deuxième objectif spécifique, axé sur la réintégration, vise à soutenir la réintégration des maliens de retour de manière durable.</p>	<p># POS développées sur les processus de retour et réintégration et personnel ministériel formé à leur usage</p> <p># migrants bénéficiant de retour digne vers les communautés d'origine</p> <p># migrants de retour d'Europe et d'Afrique et les communautés sont soutenus dans le processus de réintégration durable</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>1</p> <p>4 000</p> <p>400 d'Europe et 1 500 d'Afrique</p>
	<p>OS 3. Un troisième objectif vise à contribuer à l'amélioration de l'accès aux données relatives aux dynamiques migratoires pour faciliter la mise en place de politiques et programmes développementaux en ligne avec les réalités observées.</p>	<p># collectes de données fiables (flux migratoires, l'assistance au migrants, les profils des migrants, opportunités socio-économiques, les retours, les réintégrations) qui permettent de renforcer les analyses migratoires</p> <p># plateforme qui permet à toutes les parties prenantes de recevoir l'information afin de renforcer la conception de politiques et de programmes</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>6</p> <p>1</p>
	<p>OS 4. Un quatrième objectif spécifique, axé sur l'information et la sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière, vise à sensibiliser les populations dans les zones de forte émigration et la promotion du dialogue.</p>	<p># migrants, migrants potentiels et leurs communautés d'origine sont sensibilisés aux risques liés à la migration irrégulière</p> <p># agents de sécurité et des services techniques,</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>70 000 migrants et migrants potentiels</p> <p>200 communautés</p> <p>120 agents de sécurité et des services techniques</p>
	<p>OS 5. Un quatrième objectif spécifique, axé sur la libre circulation, vise le soutien à la promotion de la libre circulation des personnes et la migration dans l'espace CEDEAO.</p>	<p># communautés ciblées</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>4 ateliers décentralisés</p> <p>10 séances d'animations de formations</p>

Résultats	OS 1: Assistance et protection			
	Les migrants au Mali ont été assistés et protégés le long de la route migratoire ainsi qu'appuyés dans leur retour dans leurs communautés au Mali et dans la région.	Nombre de centres d'accueil des migrants sont fonctionnels	0	3
		Nombre migrants ont reçu assistance et protection	0	16 000
		Nombre de SOPs sur le référencement de migrants vulnérables et les procédures de retour et réintégration développés avec les acteurs étatiques, non-étatiques et internationaux	0	1
		Nombre de mobilisateurs recrutés et formés	0	15
		4 000 migrants ont bénéficié de retour volontaire assisté	0	4 000
	OS 2: Réintégration			
	Les migrants sont soutenus dans une réintégration durable.	Une cartographie des opportunités de réintégration a été développée en partenariat avec les autorités	0	1
		Les SOPs de référencement vers les opportunités de réintégration ont été développées	0	1
		Nombre employés ministériels reçoivent une formation continue au fonctionnement et gestion des centres	0	40

	<p>SO3. Collecte de données</p> <p>Les acteurs locaux, nationaux et les partenaires développementaux ont accès à des données approfondies et actualisées sur les dynamiques migratoires au Mali</p>	Nombre d'antennes de suivi des réintégrations du MME sont opérationnelles dans les centres	1	3
		Nombre de migrants ont bénéficié d'une réintégration communautaire	0	1 500
		Nombre migrants ont bénéficié d'une réintégration individuelle	0	400
		Nombre migrants vulnérables parmi les 1900 ont bénéficié de réintégration renforcée et individualisée	0	380
		Nombre de questionnaires de profilage sont développés et utilisés dans les centres	0	1
		Nombre d'informations de base sont récoltées lors du profilage	0	12
		Nombre d'études sur les facteurs de migration est menée dans les zones d'origine et sur la base des informations récoltées lors du profilage	2	1
		Nombre de FMPs ont été placés le long de la route migratoire, des rapports bi-hebdomadaires sont partagés	0	1
		Une base de données retour et réintégration est opérationnelle	0	1

	<p>SO4. Sensibilisation</p> <p>Les communautés d'origine ciblées dans les zones à haut taux de départ ont été sensibilisées aux risques de la migration irrégulière et informés sur les autres opportunités en termes de migration.</p>	<p>Nombre de personnes sensibilisées</p>	0	70 000
		<p>Nombre de communautés sensibilisées</p>	0	200
	<p>SO5. Libre circulation</p> <p>Une meilleure compréhension et connaissance des principes et dispositions en matière de libre circulation et de migration dans l'espace CEDEAO est assurée.</p>	<p>Une stratégie et un plan d'information et de sensibilisation sur les principes en matière de libre circulation et de migration</p>	0	1
		<p>Nombre d'agents de sécurité et des services techniques formés</p>	0	120
		<p>Nombre d'ateliers décentralisés de formations effectuées à l'encontre des communautés ciblées</p>	0	4
		<p>Nombre de séances d'animations effectuées à l'encontre des communautés ciblées</p>	0	10